



*Voile & Gastronomie
en Camargue*

AVIS DE COURSE LA GARDIANE-LES TOQUES (Grade 5B)

10 & 11 JUIN 2023

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES APPLICABLES

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021-2024.
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - les instructions de course
- 1.5 - en cas de traduction de ces instructions, le texte français prévaudra

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la validation du dossier d'inscription.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://www.sngrpc.com/regates-habitable-2/la-gardiane-les-toques-2023/>

3. COMMUNICATION [DP] [NP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Le canal VHF prévu pour toutes les régates est **le canal 72.**

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1** La régata est ouverte :
- 4.1.1** aux bateaux des classes Osiris A B C D R1 R2 R3
 - 4.1.2** Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240.
 - 4.1.3** Elle est ouverte aux équipages et aux solitaires.
- 4.2** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Soit leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
 - Soit leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - Une autorisation parentale pour les mineurs.
 - Les licences journalières sont admises pour les équipiers présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- 4.3** Pour le bateau :
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité : adresse du document sur le site Internet de la FFVoile : http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur le site <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> et sera à privilégier avec un règlement en ligne. Toutefois les procédures d'inscription et de paiement plus traditionnels seront toujours possible.
- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

Les **frais d'inscription** seront de **25 €** par **bateau pour la régata** et **25 € par personne** pour le **repas au restaurant « L'Amirauté »**

La fiche d'inscription pourra être complétée en ligne sur le site à <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> et sera à privilégier avec un règlement en ligne. Toutefois les procédures d'inscription et de paiement plus traditionnels seront toujours possible, **au plus tard le lundi 05 JUIN à 15h.**

6. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP] [NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

- 7.1** Jour de régata : Samedi 10 JUIN 2023
- 7.2** Un briefing aura lieu soit à l'extérieur devant le club à 9h30, soit par VHF 72 ou 77 sur l'eau avant le départ du 1^{er} bateau à 10H30.
- 7.3** Heure prévue de départ du 1^{er} bateau : 10h30 ou à discrétion du Comité de Course
- 7.4** Arrivée aux Saintes Maries de la Mer :
 - Les participants qui le désirent pourront bénéficier de séances de massage japonais AMMA (entre 6 et 10 participants selon l'horaire d'arrivée)
 - Possibilité de monter sur le toit de l'église des Saintes Marie de la Mer et profiter du spectaculaire panorama
 - Remise des prix et apéritif à partir 18h30
 - Repas pris au restaurant « L'Amirauté » en face de la Capitainerie à partir de 20h

Menu à 25 € :

Soupe de poisson et sa rouille
Gardiane de Taureau
Tarte aux pommes
Vin et café compris

7.5 Le retour dimanche 11 JUIN 2023 se fera de manière libre sans être en course. **Et pour ceux qui le souhaitent, Concours Gastronomique avec arrivée à Port Camargue à 13h (UTC+2) dernier délai. Elaboration des plats en mer selon un thème indiqué dans les IC.**

8. LIEU

L'Annexe A à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

9. LES PARCOURS

Parcours côtiers

10. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

11.1 Le calcul de l'heure de départ des bateaux se fera en fonction du 1^{er} départ et selon les règles prévues pour des régates en départ décalé.

11.2 En cas d'ex-aequo, le bateau ayant le plus petit rating sera classé en premier.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] [NP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le CNP, la Ligue de Voile Occitanie, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la SNGRPC, la FFVoile, la Ligue de Voile Occitanie et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication et pourront être utilisées pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et

une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. PRIX

Des trophées et des prix seront distribués à la discrétion de l'Organisation.

Remise des prix samedi 10 juin sur le parvis de la Capitainerie des Saintes Marie de la mer

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

La SOCIETE NAUTIQUE DU GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

Quai d'Escale – Port Camargue 30240 LE GRAU DU ROI

Tél : 04 66 53 29 47

E-mail : contact@sngRPC.com

Site internet : <http://www.sngRPC.com/>

ANNEXE A : ZONE DE COURSE